



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## diabète

Question écrite n° 9597

### Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la nécessaire amélioration de la prise en charge des malades atteints du diabète. Les autorités sanitaires des pays développés se sont surtout intéressées jusqu'à la fin des années 1990 au diabète de type 1, débutant le plus souvent dans l'enfance et représentant 10 % des cas. Par contre, le diabète de type 2, également appelé diabète gras ou non insulino-dépendant, est longtemps resté négligé. Le nombre de diabétiques patents mais non dépistés serait ainsi compris entre 300 000 et 800 000. En 1999, les décès imputables à cette maladie se sont élevés à 27 000 soit 5 % de la mortalité globale, ce qui est sous-évalué. Aussi, alors qu'un programme gouvernemental a été mis en place en novembre 2001 sur la prise en charge et la prévention du diabète de type 2, elle souhaite connaître les résultats des études menées notamment pour cerner l'épidémiologie de cette maladie et les mesures envisagées pour accompagner les personnes atteintes et leur famille.

### Texte de la réponse

Le programme d'actions de prévention et de prise en charge du diabète de type 2, annoncé en novembre 2001, prévoit des actions concernant la prévention, le dépistage, la qualité et l'organisation des soins, l'éducation thérapeutique et le suivi épidémiologique. La prévention relève d'une politique nutritionnelle ayant pour objectif la réduction de la prévalence du surpoids et de l'obésité chez l'adulte et chez l'enfant. Le programme national nutrition santé (PNNS) 2001-2005 en cours de réalisation s'inscrit dans ces objectifs. Des recommandations en matière de dépistage du diabète de type 2 ont été demandées à l'ANAES. Ces travaux sont en cours de finalisation et devraient être publiés prochainement. Plusieurs mesures prévues pour améliorer la qualité de soins ont été réalisées. L'AFSSAPS a terminé le travail de réévaluation et de standardisation des réactifs de dosage de l'hémoglobine glyquée A1c, dosage sur lequel repose le suivi du diabétique, afin de s'assurer des performances des tests. L'arrêté portant inscription à la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) d'un article consacré aux soins infirmiers à domicile d'un patient insulino-traité vient d'être signé, améliorant ainsi la qualité de la prise en charge à domicile des patients diabétiques. Les réseaux de soins ont été développés et l'éducation thérapeutique à l'hôpital a fait l'objet d'un appel d'offre national en 2002. Enfin, un programme de surveillance du diabète a été créé au sein de l'Institut de veille sanitaire et des études épidémiologiques sont en cours, mais il est encore trop tôt pour connaître leurs résultats. Les autres actions du programme feront l'objet de travaux en 2003 et 2004.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nathalie Gautier](#)

**Circonscription :** Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9597

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 décembre 2002, page 5134

**Réponse publiée le :** 24 mars 2003, page 2277